



Interdit? vacances à l'etranger avec mon propre enfant

Par **Shippokot**, le **07/08/2008** à **18:34**

Bonjour, je suis une asiatique qui s'est mariée avec un français, et nous avons un bébé de 11 mois. J'ai prévu les vacances dans mon pays d'origine avec mon bébé au mois de septembre, j'ai fait son passeport et réservé les billets d'avion avec l'accord de mon mari. (il paie aucun frais) Mais...il n'est plus d'accord de ce voyage sans lui. et il m'embête en disant que **c'est interdit de quitter le territoire français avec bébé sans accord de son père**, et en plus, il a caché le passeport de bébé. **On s'est tjrs marié et pas divorcé, mais quand même je n'ai pas de droit de partir en vacances à l'étranger avec mon bébé?** Il dit que L'AMBASSADE ET AEROPORT ET COMPAGNIE AERIENS SONT DÉJÀ PRÉVENU, je ne suis pas sûre s'il mente pour m'embêter ou vraiment il a fait ça..... Donnez-moi des conseils s'il vous plaît, Merci en avance

Par **Marion2**, le **08/08/2008** à **11:44**

Effectivement, il faut l'accord de votre mari pour partir à l'étranger avec votre enfant